

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 10 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND - Christophe BLANCHARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILLAUD - Lucie LANDUYT - Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT - Chantal RATEAU

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

Étaient excusés :

Dominique MALLAISE qui donne pouvoir à Olivier BERTRAND
Véronique GOBERT qui donne pouvoir à Nicole COTILLON
Sylvain MIRANDE qui donne pouvoir à Patrick PASTUREAU
Florence COLLARD qui donne pouvoir à Lucie COURILLAUD

I – Adoption du procès-verbal de la séance du 13/01/2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte-rendu du COPIL et des Commissions

Commission Enfance Jeunesse

La commission s'est réunie pour faire un point de situation sur les différentes situations tendues entre Mairie – Agents – Parents.

Concernant l'hygiène des locaux de restauration scolaire, un protocole est en cours de rédaction et devrait prendre effet pour le retour des vacances d'hiver.

Commission Finances

Recrutement : 3 candidatures ont été reçues pour le poste au service technique (17h30 hebdomadaires). Les entretiens sont prévus le mercredi 12 février en présence d'Alban Courillaud.

Consommations électricité : on peut constater des augmentations conséquentes pour la consommation d'électricité pour plusieurs bâtiments : école – salle socio/mairie/cantine – atelier – salle des sports (qui prend en compte les consommations du bâtiment du comité des fêtes et du théâtre) – stade.

Consommations eau : on constate des augmentations de consommation pour plusieurs bâtiments : école – atelier – salle socio/mairie/cantine.

Il faudra comprendre ces situations pour enrayer les augmentations des dépenses Energies-Fluides-Eau.

III – Vote du Compte Financier Unique 2024

Le Trésor Public a validé la situation suivante présentée par la mairie.

BUDGET GÉNÉRAL

Recettes d'investissement : 183 850,66 €

Dépenses d'investissement : 209 369,41 €

Déficit d'investissement de 25 518,75 €

Recettes de fonctionnement : 512 793,86 €

Dépenses de fonctionnement : 386 198,10 €

Excédent de fonctionnement de 126 595,76 €

PHOTOVOLTAÏQUE

Recettes d'investissement : 9 099,76 €
Dépenses d'investissement : 4 568,03 €
Excédent d'investissement 4 531,73 €

Recettes de fonctionnement : 9 863,38 €
Dépenses de fonctionnement : 7 696,14 €
Excédent de fonctionnement : 2 167,24 €

ÉPICERIE

Recettes d'investissement : 124 396,10 €
Dépenses d'investissement : 38 726,01 €
Excédent d'investissement de 85 670,09 €

Recettes de fonctionnement : 68 275,28 €
Dépenses de fonctionnement : 85 202,06 €
Déficit de fonctionnement de 16 926,78 €

LOTISSEMENTS

Recettes d'investissement : 54 550,85 €
Dépenses d'investissement : 27 209,37 €
Excédent d'investissement de 27 341,48 €

Recettes de fonctionnement : 55 739,09 €
Dépenses de fonctionnement : 58 739,09 €
Déficit de fonctionnement : 3 000 €

Mme le Maire se retire pour le vote des comptes financiers uniques 2024.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider l'ensemble des comptes financiers uniques 2024.

IV – Affectation des résultats 2024

Budget principal (avec intégration du Budget SPIC épicerie dissous le 31/12/2024)

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2024	191 377,56 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		76 039,59 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		76 039,59 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		115 337,97 €
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		
Déficit à reporter (ligne 002)	31/12 2024	115 337,97 €

Budget Photovoltaïque

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2024	2 167,24 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		2 167,24 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		
Déficit à reporter (ligne 002)	31/12 2024	

Budget Lotissement

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2024	8 422,64 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		8 422,64 €
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2024	
Déficit à reporter (ligne 002)		

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour affecter les résultats comme indiqué ci-dessus

V – Vote des budgets 2025

Mme le Maire présente les budgets prévisionnels pour 2025, comparativement aux budgets réalisés en 2024.

BUDGET GÉNÉRAL

Le budget prévisionnel d'investissement est équilibré à 570 839,25 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement est équilibré à 535 687,97 €

PHOTOVOLTAÏQUE

Le budget prévisionnel d'investissement est équilibré à 19 872,03 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement est équilibré à 9 070,00 €

LOTISSEMENTS

Le budget prévisionnel d'investissement est équilibré à 173 773,59 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement est équilibré à 38 535,00 €

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider les budgets prévisionnels 2025.

VI – Ecole

Présentation du rapport d'auto-évaluation

Pour information, Christophe Blanchard présente le rapport d'auto-évaluation rédigé par l'équipe enseignante, dans le cadre de l'évaluation de l'école, ainsi que les résultats du sondage réalisé auprès des parents à l'automne dernier.

Une équipe d'évaluateurs externes viendra sur une demi-journée à l'école (courant mars/avril) pour échanger avec les membres de l'équipe éducative, les parents, des élus...

Retour sur le dispositif Orchestre à l'école et EMMS

Christophe Blanchard présente ce dispositif qui pourrait intéresser l'équipe pédagogique. Ce projet proposé par le conservatoire de musique se déroule sur 3 ans, avec la mise à disposition d'instruments de musique pour les enfants et des répétitions régulières tout au long des trois années. Ce dispositif engagerait financièrement la commune : 180 h d'intervention réparties sur 3 ans – coût horaire actuel de 60 €.

L'équipe enseignante souhaiterait que les 2 classes non-concernées par ce dispositif continuent à bénéficier de l'éducation musicale en milieu scolaire (EMMS) à hauteur de 7h par classe et par an, avec un coût horaire actuel de 60 €.

Après cette présentation, Mme le Maire demande à chaque conseiller de prendre le temps d'y réfléchir pour une prise de décision au prochain conseil, le courrier de candidature devant être déposé avant le 15 mars.

Achat d'un vestiaire mobile et des boîtes de rangement

4 devis pour différentes boites de rangement sont établis par l'ESIAM en remplacement des boites actuelles en plastique qui se cassent.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider l'achat des boites de rangement, pour un montant de 160 € HT.

Un devis pour un vestiaire mobile est présenté. Cet équipement permettrait aux élèves de la classe des grands de laisser leurs manteaux dans la périscolaire avant de monter en classe. Le devis présenté (Manutan) s'élève à 350 € HT.

Le conseil souhaite que d'autres devis soient demandés pour des systèmes comparables et moins onéreux.

VII – CDG79 : avenant à la convention de mise à disposition de personnel intérimaire

Le Centre de Gestion nous propose une modification de la convention de mise à disposition du personnel intérimaire. Le taux pour les frais de gestion du Centre de Gestion passe de 5% à 5,5%, et nécessite la signature d'un avenant.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à signer cet avenant.

VIII – Questions diverses

La contribution SDIS pour toutes les communes de l'Agglo2B est prise en charge par l'Agglo2B. En 2024, la participation pour la commune de St Aubin du Plain s'élevait à 10 056,94 €. En 2025, elle sera de 10 314,87 €.

Mme le Maire présente un tableau récapitulatif des heures d'intervention du syndicat de voirie sur la commune en 2024.

2024	Balayeuse	Camion	Elagage T5	Elagage N101	Emulsion	Lamier N135	Lamier T6	Lamier VSV	Minipat	Pata	VSV Elagage	VSV Elagage + Fauch	VSV Fauch Acco	Bille de verre	Compresseur	Peinture Blanche	Peinture jaune
St Aubin du Plain	4	11	30,5	16	12,6	0	33	25,5	0	22,5	14	0	0	10	9	75	15

Un panneau d'affichage a dû être recommandé, pour un montant de 284 € HT, pour être installé sur les pieds réceptionnés l'été dernier.

Le Maire,
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

